

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE492

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 2 :

« 1° Poursuivre un but autre que le...(le reste sans changement) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.